



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 123511

## Texte de la question

M. Michel Pajon alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les conséquences de la réforme de l'évaluation des élèves pour l'épreuve orale de langues des baccalauréats généraux séries scientifique et économique et sociale. L'épreuve écrite ne subit pas de modification notable. Au contraire, l'épreuve orale se voit remplacée par une évaluation en cours d'année scolaire. Les mêmes enseignants se retrouveront en charge du contrôle continu des connaissances et du contrôle terminal (évaluation en vue du baccalauréat). Cette réforme pose bien entendu la question de la partialité du nouveau mode d'évaluation. L'enseignant qui aura désormais la charge de l'évaluation orale en langue pourra se trouver face à un élève qu'il a déjà eu en classe l'année en cours ou les années précédentes. La question de l'objectivité totale de la notation se pose bien entendu, tout comme l'égalité de traitement des candidats à l'examen du baccalauréat national. Aussi, dans certains établissements où les professeurs agissent dans un contexte de tension (cas des zones d'éducation prioritaire notamment), se pose également la question de la pression psychologique, voire physique, à laquelle les enseignants pourraient être soumis par les élèves pour les évaluer de façon favorable en vue de l'obtention du baccalauréat. Il lui demande de prendre en considération ces commentaires et de mener une véritable discussion avec les acteurs du secteur, et ce afin de mettre en oeuvre une réforme adaptée au contexte d'exercice de la profession, pour le bien des élèves et des enseignants.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Pajon](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (13<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 123511

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 décembre 2011, page 12723

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)